



## Affaire Argoud/Céline Verzeletti

# Les poursuites sont annulées !

Sur citation directe du juge Argoud, Céline Verzeletti avait comparu le 13 juin 2025 devant le tribunal judiciaire d'Aix en Provence, pour injures publiques. C'est en tant que directrice de publication du site de l'UFSE-Cgt, en 2023, que Céline était ciblée, tout comme quatre médias ayant également relaté cette affaire.

Le juge Argoud, récusé par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) en raison de « prises de position publiques » au contenu discriminatoire n'a pas toléré que la CGT soutienne cette décision et dénonce par voie de tract l'imposture de ce juge portant ouvertement et publiquement des idées d'extrême-droite.

**Le jugement a été rendu ce jour et la justice nous a donné raison.**

**Le tribunal judiciaire d'Aix en Provence annule toutes les poursuites, déboute le juge Argoud de toutes ses demandes et le condamne à payer les frais de justice.**

L'UFSE-Cgt remercie l'ensemble des soutiens à Céline qui se sont mobilisés et particulièrement la confédération, le comité régional de PACA et ses UD, la CGT Fonction publique, les organisations de l'Ufse, et tous les camarades ; particulièrement celles et ceux qui sont venus en soutien lors de l'audience au tribunal judiciaire d'Aix en Provence.

L'UFSE-Cgt remercie tout particulièrement Maître Nicolas VERLY, avocat de presse à la Cour de Paris, pour son professionnalisme et sa disponibilité.

**La CGT combattra toujours la criminalisation de l'action syndicale et défendra sans relâche la liberté d'expression.**

Montreuil, le 4 septembre 2025